

Le secteur stratégique "Beaubreuil - ESTER - Bastide"

Quatre grands axes de projet structurent ce site stratégique :

1 / La requalification de la « ville –route » :

- Mieux articuler l'autoroute A20 au territoire local, par un travail plus fin sur les échangeurs concernés, les continuités piétonnes (traversées en ouvrage), la signalétique et la meilleure gestion d'une confrontation des déplacements locaux/flux de transit.
- Atténuer le caractère routier des voies et espaces publics du secteur (dont les voies à 2x2 voies) au profit d'une répartition vers d'autres modes de déplacement (dont les TC).
- Réduire les coupures infrastructurales et monofonctionnelles des différents espaces constituant le site, vers une mixité plus affirmée.

2 / Un grand « parc d'attraction » d'envergure supra-communale :

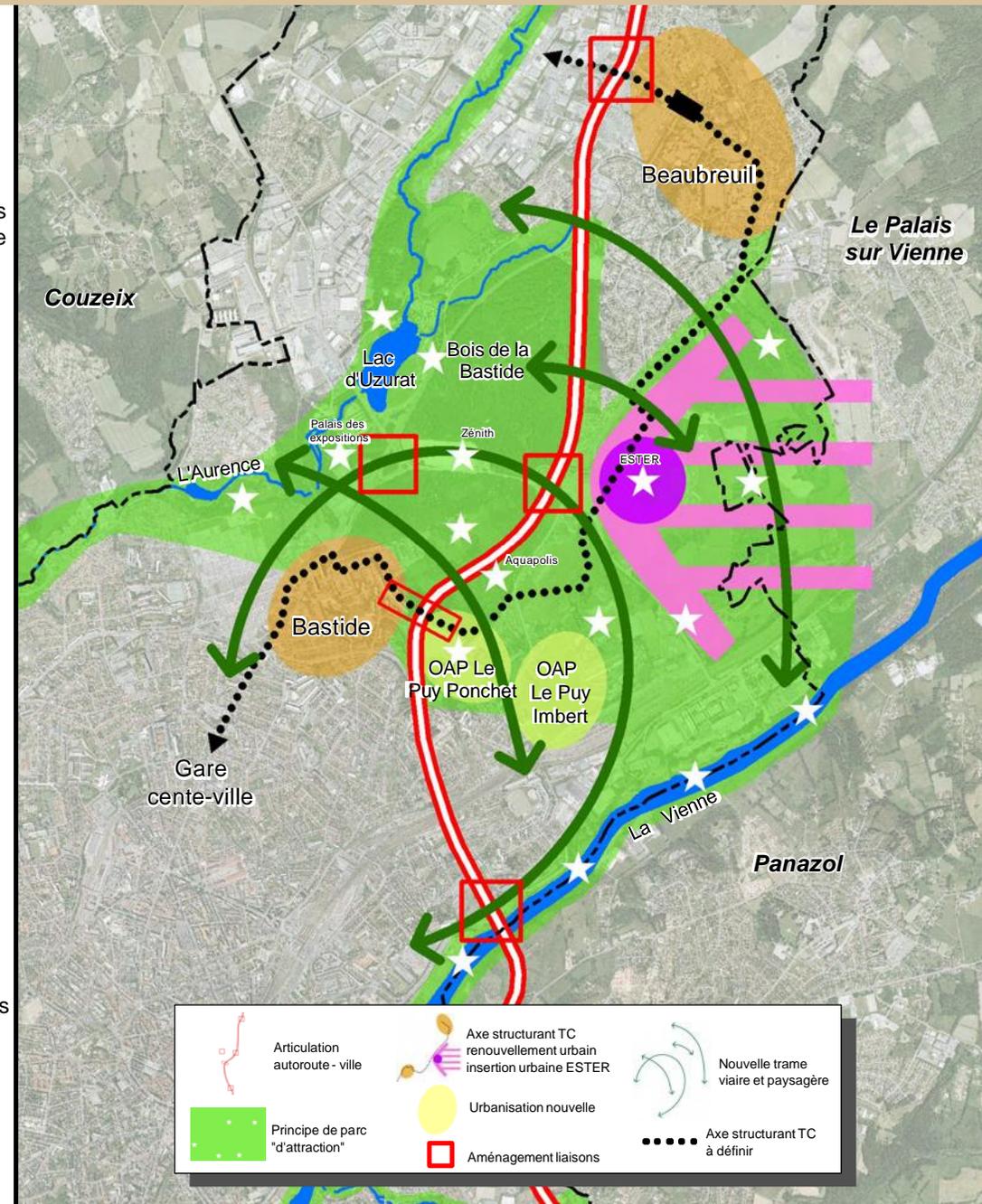
- Mettre en lumière les grands équipements économiques et de loisirs à rayonnement régional en tirant parti de l'A20.
- Donner une cohérence et une image d'ensemble à de grands équipements isolés (bâtiments et espaces naturels), en intégrant les mobilités actives.
 - Valoriser les ressources paysagères (lac d'Uzurat, Bois de Bastide, ...).
 - Tenir les lieux par une nouvelle trame de paysage et d'espaces publics.

3 / Le renouvellement urbain des quartiers Beaubreuil et Bastide :

- Lier l'amélioration de l'offre de transport à la revalorisation du cadre de vie et l'image des quartiers.
- Penser le projet d'axe structurant TC comme élément urbain de construction des projets des deux quartiers.
 - Marquer des effets d'entrée de ville apaisée et vivante pour ces deux quartiers.

4 / L'insertion urbaine et paysagère des nouvelles urbanisations :

- Inscrire ce site comme un marqueur fort du projet de grande ville à la campagne, et de lien des secteurs urbains ville-centre / espace économique / ville nouvelle.
 - Développer une plus grande mixité fonctionnelle au sein du site stratégique lui-même.
- Formaliser des liaisons qualitatives entre Aurence et Vienne, et entre grands équipements (parc de expositions, Zénith, ESTER, ...).

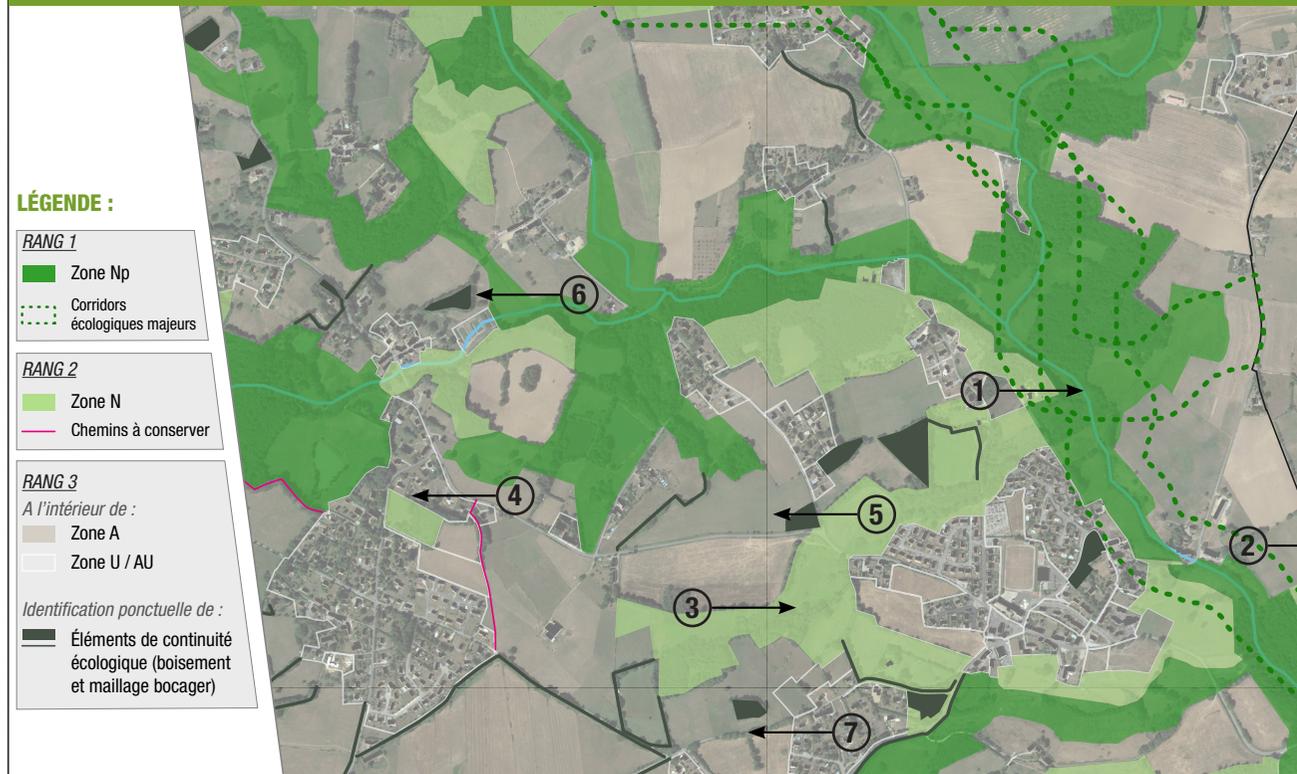


OAP THÉMATIQUE // 1. Trame verte et bleue

2// LA PROTECTION DU BOCAGE CATALACOIS

DISPOSITIFS DU DOCUMENT D'URBANISME

EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS CONCOURANT AU BOCAGE À PRÉSERVER SUR CHAPTELAT



• Cas pratique

- ① : La **ripisylve** est **protégée** du fait d'être comprise à l'intérieur d'une **zone Np** au règlement graphique du PLU.
- ② : Le **linéaire végétal** est **protégé** du fait d'être compris à l'intérieur d'un **corridor écologique** majeur identifié au règlement graphique du PLU.
- ③ : Le **linéaire végétal** est **protégé** du fait d'être compris à l'intérieur d'une **zone N** au règlement graphique du PLU.
- ④ : Le **linéaire végétal** est **protégé** du fait d'être compris le long d'un **chemin à conserver** identifié au règlement graphique du PLU.
- ⑤ : Le **linéaire végétal** est **protégé** du fait d'être identifié en tant qu'**élément de paysage** à protéger au règlement graphique du PLU en zone A.
- ⑥ : Le **bosquet** est **protégé** du fait d'être identifié en tant qu'**élément de paysage** à protéger au règlement graphique du PLU en zone A.
- ⑦ : Le **linéaire végétal n'est pas protégé** car non compris dans une classification de Rang 1 ou 2, et non identifié en tant qu'élément de paysage identifié au règlement graphique du PLU.